

en 1680. Il a demandé aux états s'ils l'approuvoient ; tous ont répondu : oui, les principaux membres l'ont signé, et tous en ont juré l'observation.

La séance s'est terminée par un cantique d'actions de grâces.

Aucun sénateur n'a assisté à l'assemblée. Lors de leur arrestation, le roi leur avoit fait déclarer qu'il ne reconnoissoit plus leur autorité.

La nouvelle Constitution porte ce titre : Forme du Gouvernement de Suede , établie par le Roi et les Etats de Suede, le 21 aout 1772.

L'original est entièrement de la main du roi de Suède ; le manuscrit est de 80 pages. On ne conçoit pas avec quelle facilité ce prince embrassait tant de plans différents. Voici quelques fragments de la lettre qu'il écrivait à M. de Vergennes la veille du jour de l'exécution de son projet : « Je vous prie, M. le comte de témoigner au Roi, votre maître, une sensible reconnoissance pour l'amitié constante qu'il me témoigne, et de lui marquer que j'espère demain me trouver digne d'un ami aussi fidèle. Ma bonne cause et la protection divine me soutiendront et me feront vaincre. Mais si je succombe, j'espère que son amitié s'étendra sur les chers restes que je laisse après moi, et qu'un frère dont le courage et la fidélité se sont montrés si éclatants et des braves sujets qui auront tout sacrifié pour moi et pour leur patrie, ne seront point abandonnés du plus ancien allié de ma couronne, etc., etc.

L'un de ces trois officiers aux gardes qui refusèrent de prêter serment au roi se nommait d'Eissenstein. Il fut mis aux arrêts et cassé. A cette nouvelle, la cour de Versailles le raya de la liste de ses *pensionnés*.